

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
fasken.com

Le 19 avril 2021  
N° de dossier.: 115805.00191/20273

**Jean-Philippe Therriault**  
Direct +1 514 397 5103  
jtherriault@fasken.com

## PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable**  
**Dossier : R-4008-2017 – Étape C**

Chère consœur,

En réponse à la correspondance de la Régie du 12 avril 2021, la FCEI dépose par la présente les informations suivantes relatives à la planification de l'audience à venir dans le dossier cité en rubrique.

- Le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir, incluant un représentant de la firme SOM : La FCEI prévoit un contre-interrogatoire d'une durée de 45 minutes.
- Le temps requis pour la présentation de la preuve, laquelle sera effectuée par monsieur Antoine Gosselin, analyste : La FCEI prévoit une présentation de la preuve d'une durée de 30 minutes.
- Le temps requis pour les plaidoiries : La FCEI prévoit une plaidoirie d'une durée de 30 minutes, sous réserve des modifications à la preuve et des directives de la Régie qui pourraient intervenir en cours d'audience.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

Jean-Philippe Therriault  
JT/dd